

## NON !! LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL NE PAIERONT PAS POUR ALLER EN FORMATION INITIALE !!

La nouvelle promotion des Contrôleurs du travail a de nombreuses raisons de s'inquiéter. En effet, lors du séminaire de début de promo en octobre, l'INT leur a indiqué :

- que les frais de transport entre deux semaines de formation ne seront plus indemnisés, mais que seuls l'hôtel et les repas seront pris en charge ;
- qu'à partir du 9<sup>ème</sup> jour de formation, l'indemnité par jour (repas midi et soir) passe de 28,20 € (trois taux) à 18,80 € (deux taux) ; c'est la dégressivité ;
- et que les remboursements des frais engagés ne seront versés qu'à la fin de la séquence (soit au bout de 4 semaines lors de certaines séquences), chaque semaine « coûtant » environ 140 € de frais de repas.

### Ainsi, nous comprenons :

- que les contrôleurs du travail doivent rester sur leur lieu de formation tous les week-end d'une même séquence (à l'autre bout de la France pour la plupart d'entre eux), ou, s'ils veulent rentrer chez eux voir leur famille, ce sera à leurs frais ;
- qu'ils voient leurs besoins vitaux baisser à partir du 9<sup>ème</sup> jour car ils devront vraiment se serrer la ceinture pour se nourrir (peut être qu'une étude nutritionnelle a été faite sur le sujet ?)
- et enfin qu'ils sont suffisamment riches pour avancer les frais des semaines de formation (séquence en mars par exemple = 560 €), et que leur banque leur fera grâce des agios.

Pour se justifier, l'INT s'appuie sur le décret du 3 juillet 2006, l'arrêté de la même date, et sur un arrêté du 27 décembre 2006. Pourtant, la promotion de contrôleurs du travail de l'an dernier n'a pas eu ces conditions d'indemnisation et une note de l'INT du 5 février 2007 prévoit que la notion de dégressivité ne s'applique pas aux contrôleurs du travail en formation initiale.

**Le SYNTEF CFDT** exige que les conditions d'indemnisation soient revues afin de permettre aux agents :

- de pouvoir manger correctement pendant les semaines de formation ;
- de ne pas avoir à supporter les frais de transports les week-end pour retrouver leur famille.

Le SYNTEF-CFDT exige également la mise en place du remboursement des frais, semaine par semaine.

Une telle situation est **intolérable et ne doit pas perdurer**. Le ministère a pris des engagements lorsqu'il a ouvert les concours.

**Qu'il en assume la charge au lieu de la transférer sur qui ne peut la porter !!**

**Le SYNTEF-CFDT a écrit au ministre Xavier BERTRAND pour dénoncer cette situation et lui demander de faire le nécessaire pour que les contrôleurs stagiaires soient traités de façon décente.**

SYNTEF - CFDT  
LE BLOG

[www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com)